

## DEPARTEMENT DU GERS

\*\*\*

### Communauté de Communes DES COTEAUX ARRATS GIMONE

\*\*\*

#### DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 12/06/2019

Date de séance : 18/06/2019

Date d'affichage : 25/06/2019

Numéro d'ordre : 2019-06-059

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	46	52	6

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 18 juin le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune d'Aubiet, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

**Etaient présents :** Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Philippe DUDEZ (n'a pas pris part au vote de l'objet n°1 à 9), Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, Jacqueline LOUSSIGNAN, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE (n'a pas pris part au vote de l'objet n°4), Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL (n'a pas pris part au vote de l'objet n°10 à 13), Georges de LORENZI, Patricia GRAUBY, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Joël BERNADOT, Guy de GALARD, Pascal JOLLY, Eric BALDUCCI (n'a pas pris part au vote de l'objet n°4), Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Eric TRUFFI, Josiane JAMBU (suppléante de Fabrice POURCET), Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

**Etaient absents :** Sandrine DEDIEU, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

**Etaient absents excusés :** André PICCIN, Evelyne BURGAN DELMAS

**Etaient absents excusés avec procuration :**

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean-Claude DUFFAUT.

Véronique CASTEX a donné procuration à Sylvie LAFFORGUE.

Francis LAGUIDON a donné procuration à Pierre DUFFAUT.

André MARQUISSEAU a donné procuration à Joël BERNADOT.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Eric BALDUCCI.

Francis DUMONT a donné procuration à Alain CARRIERE.

**Secrétaire de séance :** Christophe MEAU.

**Assistaient à la séance :** Christian POMIES, Thierry le CARPENTIER.

**Objet : Lancement d'une étude sur les effets et les conséquences sociales, fiscales et financières d'un transfert de la compétence Enfance-Jeunesse à la 3CAG**

Monsieur le Président rappelle les nouvelles directives de la CAF du Gers qui sont de ne signer les Conventions Territoriales Globale (C.T.G) avec les intercommunalités et non plus avec les communes.

Par ce même courrier, la CAF du Gers demande aux élus de lancer une étude « d'opportunité de transfert de la compétence enfance jeunesse » à l'échelle de la 3CAG, en escomptant un résultat pour début mai 2020 et permettre ainsi aux nouvelles municipalités de décider du transfert de cette compétence ou pas en toute connaissance de cause.

Monsieur le Président indique qu'il est important de mesurer, par rapport aux systèmes existants :

- ⇒ L'impact SOCIAL d'un tel transfert notamment sur le personnel, les conséquences sur le fonctionnement (gestion en régie, délégation à une association...), l'impact sur le fonctionnement à l'échelle du territoire et sur les famille,

- ⇒ L'impact PATRIMONIAL : choix entre la location, la mise transfert en propriété... et l'évaluation de tels choix.
- ⇒ L'impact FINANCIER/FISCAL : notamment sur la DGF des communes, de la Communauté, la fiscalité et autres...

Pour ce faire, le bureau d'étude aura besoin de l'ensemble des données des 4 pôles existants : Gimont, le Groupement de Gimone, Association KIRIKOU, SIIS Maurens. (Données relevant tant du fonctionnement : rythme, fréquentation, tarifs, l'ensemble des recettes que de l'investissement)

La 3CAG a retranscrit par courrier électronique le courrier de la CAF sollicitant l'avis des communes. Sur 8 réponses reçues, 6 sont favorables à l'étude, 1 contre la prise de compétence, 1 sans avis.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer une consultation portant sur les impacts sociaux, fiscaux, financiers et patrimoniaux du transfert de la compétence Enfance-Jeunesse à la 3CAG avec un délai d'exécution proposée de 9 mois.

Le calendrier proposé est le suivant :

- Mise en ligne de la consultation mi-juillet,
- Date de réception des offres : début septembre
- Délibération approuvant le coût et le bureau d'étude : fin septembre.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et des procurations :

- AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation portant sur les impacts sociaux, fiscaux, financiers et patrimoniaux du transfert de la compétence Enfance-Jeunesse à la 3CAG,
- HABILITE Monsieur le Président à élaborer et signer le dossier de consultation des entreprises ainsi que tout document en lien avec le dossier,
- INVITE Monsieur le Président à notifier la présente décision aux instances concernées.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes  
des Coteaux Arrats Gimone  
DUFFAUT Pierre

